



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

Date de la convocation : jeudi 2 juillet 2026

Nombre de membres composant l'assemblée :	23
Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	16
Nombre de votants :	20
Quorum :	12

Secrétaire de séance : Alain Bettini

L'an deux mille vingt-six, le lundi 6 juillet à 18h00, le conseil municipal de la commune de Sarrola-Carcopino, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en salle du conseil municipal sous la présidence d'Alexandre Sarrola.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Alexandre Sarrola, Hyacinthe Baldini, Marie-Laurence Sotty, Jean-Paul Leccia, Noëlle Cerati, Maryse Laffite, Gérard Figari, Elodie Andreani, Marc Muselli, Marie-Françoise Faggianelli, Laurent Carcopino-Tusoli, Anne Nocera, Jean-Philippe Arrighi, Alain Bettini, Etienne Mozziconacci, Jean-Joseph Battistelli.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Jeanne Bastianaggi, Brigitte Chirigoni, Dominique Ruggeri, Jean-Philippe Bonardi.

ÉTAIENT ABSENTS : Olivier Sarrola, Jean-François Catellaggi, Estelle Fontrier.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour

1. Rapport n°22 : Mise en place du pacte de gouvernance et du projet de territoire communautaire
2. Rapport n°23 : Lancement du plan d'adressage légal
3. Rapport n°24 : Dénomination du collège de Sarrola-Carcopino et des salles du nouveau bâtiment
4. Rapport n°25 : Approbation d'une convention avec la fondation assistance aux animaux relative à la stérilisation des chats sans maître
5. Rapport n°26 : Approbation d'une convention avec l'Office national des forêts
6. Rapport n°27 : Approbation d'une convention pour la prise de servitudes de passage et d'aménagement des infrastructures défense de la forêt contre les incendies (DFCI)
7. Rapport n°28 : Revalorisation de la valeur nominale des titres restaurant
8. Rapport n°29 : Désignation du représentant de la commune appelé à siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

Délibérations adoptées



Rapport n°2026-22

Mise en place du pacte de gouvernance et du projet de territoire communautaire

M. le Maire informe les membres de l'assemblée du lancement par la CAPA du pacte de gouvernance et du projet de territoire communautaire. Ce lancement a fait l'objet d'un séminaire, auquel ont été conviés les conseillers communautaires et les services des communes membres, qui s'est tenu le 2 juillet 2026.

M. Marc Muselli, après avoir exposé les enjeux liés à la mise en place de ces deux documents maîtres, présente la contribution de la commune au projet de territoire communautaire organisée autour d'un diagnostic sommaire de la commune, des ambitions et perspectives de développement, de l'articulation avec le projet communautaire et de la vision de la commune concernant la méthode de construction du projet communautaire.

Il précise que cette contribution a été communiquée à la Capa le 1er juillet dernier.

M. Jean-Joseph Battistelli indique être opposé au projet de territoire communautaire au motif qu'il préfigure la future métropole et vise à étendre le périmètre géographique de la CAPA. Il considère préférable de se concentrer sur le territoire communal.

M. le Maire estime que la contribution de la commune traduit le programme politique de la majorité et que cette participation donne du sens à la position de la commune.

Le conseil municipal prend acte de la contribution de la commune et sa présentation.



Rapport n°2026-23

Lancement du plan d'adressage légal

M. le Maire rappelle que le conseil municipal est compétent pour dénommer les voies et lieux-dits et de leur numérotation. Le [décret n°2023-767 du 11 août 2023](#) fait entrer les communes dans une nouvelle ère de gestion de l'adressage légal en définissant clairement les modalités et les délais pour la mise à jour des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons.

Le conseil municipal approuve le lancement du plan d'adressage légal.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents



Rapport n°2026-24

Dénomination du collège de Sarrola-Carcopino et des salles du nouveau bâtiment

M. le Maire rappelle que la commune souhaite depuis plusieurs années renommer le collège dit « de Baleone » dont le nom crée une confusion avec le secteur de Baleone alors qu'il est situé au lieu-dit Effrico.

Mme Marie-Laurence Sotty rappelle l'œuvre considérable de Noël Sarrola, maire de 1946 à 2006 et conseiller départemental depuis 1956, au service de ses habitants ainsi que sa volonté d'anticiper les besoins nécessaires au développement de la commune. Elle rappelle également qu'il a œuvré pour que ce collège voit le jour dans l'intérêt de la commune, de la vallée de la Gravona et de la région ajaccienne.

Elle propose de dénommer l'établissement « collège Noël Sarrola » afin de lui rendre hommage.

M. Étienne Mozziconacci, après avoir rappelé l'œuvre importante ainsi que la personnalité incontestée de Noël Sarrola, suggère de désigner le collège en faisant référence à son rôle unique dans la vallée en retenant la dénomination « collège de la Gravona ».

Le conseil municipal formule le vœux de nommer le collège « collège Noël Sarrola ».

Délibération adoptée à la majorité des membres présents



Rapport n°2026-25

Approbation d'une convention avec la fondation assistance aux animaux relative à la stérilisation des chats sans maître

M. le Maire rappelle que la prolifération des chats sur notre territoire nécessite la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation et propose de prendre appui sur la fondation assistance aux animaux.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents



Rapport n°2026-26

Approbation d'une convention avec l'Office national des forêts

M. le Maire propose de conventionner avec l'Office national des forêts pour intégrer les parcelles cadastrées 0165 et 0164 d'une surface de 62 ha dans le domaine forestier communal.

Cette opération doit permettre de retirer la forêt communale d'une pression urbaine trop proche et peu compatible avec une gestion à long terme et régulariser des modifications cadastrales précédentes opérées sans distraction au régime forestier.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents



Rapport n°2026-27

Approbation d'une convention pour la prise de servitudes de passage et d'aménagement des infrastructures défense de la forêt contre les incendies

M. le Maire rappelle que la pérennisation des ouvrages de défense des forêts contre les incendies (DFCI) est l'un des axes forts du plan de prévention des forêts et des espaces naturels contre les incendies.

Pour assurer cette pérennisation, une loi de 2023 oblige à instaurer une servitude de passage et d'aménagement au profit de la commune au plus tard le 1er janvier 2028.

La servitude concerne les ouvrages de la piste DFCI, points d'eau DFCI SNO02 et SNO09 et la P172 dite Monte Maio.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents



Rapport n°2026-28

Revalorisation de la valeur du titre-restaurant

M. le Maire propose d'approuver l'accord conclu le 13 juin 2026 avec la principale organisation syndicale visant à revaloriser à hauteur de 2 € la valeur du titre-restaurant.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents



Rapport n°2026-29

Désignation du représentant de la commune appelé à siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

M. le maire propose de désigner M. Marc Muselli pour siéger en qualité de membre de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) organisée par la CAPA.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Le secrétaire de séance



Alain Bettini